

# **Compte-rendu du conseil municipal**

## **- réunion du Jeudi 26 novembre 2020 à 18h30**

-----

Convocation du 17 novembre 2020

Secrétaire de séance : Florent Simonneau.

Absents : Aucun.

Ouverture de la séance à 18h30.

### **- Convention de remplacement du personnel de la fonction publique territoriale:**

Notre secrétaire de mairie étant actuellement en arrêt maladie pour plusieurs semaines, Monsieur le Maire explique que pour pallier à son absence, nous avons la possibilité d'obtenir une personne en remplacement. Pour cela le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter la convention de remplacement du personnel territorial de la Gironde. La convention est acceptée à l'unanimité.

### **- Projet territorial:**

Philippe Courdille et Béatrice Bortoluzzi ayant participé à plusieurs réunions sur ce dossier, expliquent que celui-ci, bien qu'il comporte de bonnes idées, ne semble pas adapté à notre commune . Il ne répondrait pas aux besoins urgents de notre territoire, notamment il ne prendrait pas en compte le projet de création d'un commerce sur lequel la commune réfléchi. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de rejeter sa participation au projet.

Après ce vote, Philippe Courdille précise également que par rapport à l'étude sur la création de cet éventuel commerce, la commission bâtiments a rencontré monsieur Stéphant de la société CÉCOGEB. Il ressort que cet organisme est en mesure d'effectuer pour nous l'étude de marché, d'accompagner le porteur du projet (c'est à dire le commerçant qui serait candidat pour s'installer à Saint-Pierre de Bat) et enfin de nous aider à trouver les financements. Monsieur Stéphant va d'ailleurs nous faire suivre un devis pour l'ensemble de cette prestation.

### **- Équipement de la salle des fêtes:**

La commission bâtiment précise qu'une étude va être faite pour aménager un coin cuisine dans la salle des fêtes. Ceci afin de la rendre, pour la location, complètement autonome de la cantine scolaire, dont l'usage doit être strictement réservé à la restauration des élèves de l'école. Cet aménagement consisterait à installer un bar adossé aux sanitaires avec un évier et un réfrigérateur. Il est prévu également la pose de liège sur les murs de la salle pour en améliorer l'esthétique. Des transformations sont aussi prévues dans la petite salle située à l'étage afin de récupérer le volume total de celle-ci.

### **- Aménagement du bourg côté église - Modification du devis:**

Après examen du projet élaboré par le cabinet Azimut, le centre routier de Créon demande la pose d'un stop supplémentaire au niveau du monument aux morts.

Cette demande entraîne un surcoût de 3000 € par rapport au devis initial, soit un total TTC de 37248 €. Le nouveau devis est accepté à l'unanimité.

Concernant le projet d'aménagement du bourg, côté Mairie, 2 devis supplémentaires vont être demandés à titre de comparaison.

### **- SDEEG - Éclairage public:**

Le SDEEG (le syndicat qui gère l'éclairage public de notre commune) a été contacté afin d'étudier la possibilité de baisser notre consommation électrique communale. Soit en changeant les sources lumineuses, pour des sources moins énergivores, soit en installant une programmation, dans le but de baisser l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure, ou pourquoi pas, une combinaison des deux solutions.

Il ressort de cette consultation que les sources installées dans la commune sont déjà de technologie récente, et qu'en matière de consommation, la commune bénéficie d'un contrat comprenant un forfait qui ne correspond pas forcément à sa consommation réelle (solution apparemment avantageuse pour les petites communes comme la notre). Le bénéfice qui pourrait donc être obtenu après la mise en place de ces nouveaux équipements serait assez faible, voire nul.

Par contre le SDEEG a précisé, que les travaux d'enterrement des lignes dans le bourg pourraient faire l'objet d'importantes subventions. Ce sujet sera donc à étudier ultérieurement.

### **- CDC Rurale de l'entre Deux Mers - Atelier Informatique:**

Le maire explique que notre communauté de communes propose un accompagnement numérique local sous forme d'ateliers informatiques encadrés

par un intervenant. Ces ateliers ouverts à tous, se dérouleraient sur la commune, dans un lieu défini par la Mairie. Les cessions sont limitées à 8 personnes, les participants peuvent amener leur ordinateur, ou utiliser du matériel mis à disposition. Le conseil trouvant cette initiative intéressante, décide de s'inscrire.

Une communication auprès de la population sera faite ultérieurement afin que les personnes intéressées se fassent connaître.

#### **- Logement de la poste - Chauffage:**

Le logement de la poste étant équipé d'un chauffage central au gaz, raccordé à la citerne qui alimente le bloc communal (logement instituteur, Mairie et école) il ressort qu'en cas de non paiement des factures de gaz d'un locataire, celles-ci restent à la charge de la commune. Une étude va donc être lancée pour séparer les différents abonnements (pose d'une deuxième cuve de gaz ou pose d'une pompe à chaleur ou d'une clim réversible)

#### **- Référent cours d'eau - SMER'E2M:**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer au moins un référent pour le SMER'E2M (Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers).

Ce syndicat ayant pour mission la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau de son territoire, Caroline Hügelmann et Florent Simonneau étant déjà référent pour le S.M.A.B.V.O, proposent leurs candidatures.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **- Révisions des loyers des logements communaux:**

Compte tenu de la situation sociale et financière de certains locataires le conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers cette année.

#### **- Aménagement du lavoir :**

Suite à la réception d'un premier devis établi par la société Pateau de Saint-Michel de Fronsac s'élevant à 5973,06 € TTC, il avait été décidé de comparer celui-ci à une autre offre. Un nouveau devis reçu de l'entreprise Cardon de Loupiac, pour un montant de 6385,56 € TTC est proposé au conseil pour comparaison. Après examen il ressort que le devis de l'entreprise Cardon, bien qu'un peu plus cher, prévoit une implantation et une diversité d'essences plus séduisantes. De plus l'entreprise est un acteur local. Le conseil décide donc à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Cardon.

### **- Questions diverses :**

- Michel Duvignac signale qu'une augmentation de l'eau est programmée pour 2021. Cette augmentation serait de 13 € pour une consommation de 90 m<sup>3</sup>, et servirait à participer au financement des travaux évoqués lors de la réunion du 26/10/2020 et dont vous pouvez consulter le compte rendu sur le site Internet de la commune. Le contrôle des bouches incendie est aussi évoqué, car celui-ci, effectué par les pompiers provoque régulièrement l'apparition d'eaux rouges. L'intervention d'une société privée pour ces contrôles est à l'étude.

- Florent Simonneau demande si orange va enfin intervenir sur la commune pour changer les poteaux bois cassés. Une nouvelle relance va être faite auprès d'eux.

- Olivier Méhats explique que suite au vol de la table de ping-pong, l'assurance propose un remboursement avec une franchise de 100 €, mais sur présentation d'une facture de rachat. Le conseil décide de racheter une table, mais celle-ci fera l'objet d'une fixation au sol sécurisée.

- Caroline Hügelmann demande si le terrain abandonné rue du moulin, actuellement en friche, ne pourrait pas faire l'objet d'un nettoyage. Le Maire répond qu'une entreprise sera contactée afin d'effectuer cet entretien.

- Il est précisé également que les illuminations de Noël seront posées la semaine prochaine.

- Suite à une demande d'aménagement des horaires du bus scolaire à destination du collège de Sauveterre demandée à la région par Madame Meyrand, en raison de la durée du temps de trajet journalier, jugée excessive .

Une proposition de création d'un nouvel arrêt, avec modification du circuit actuel , a également été faite par la Mairie. Jean-Paul Leredu informe que malheureusement, cette demande a fait l'objet d'un refus, car selon la région, ces modifications ne peuvent se faire en cours d'année.

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée au mardi 15/12/2020 à 18h30

La séance est levée à 20h20.

-----